

Renouvellement de la CCATM

Appel à candidature

La **Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)** est un outil démocratique visant à la **participation des citoyens** dans le processus décisionnel en **matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de mobilité**. Plus concrètement, la **Commune d'Attert** traite une centaine de demandes de permis par an. Avant de prendre une décision, le **Collège communal** peut faire appel à la **CCATM** afin qu'elle lui donne un **avis argumenté**. D'autre part, de sa propre initiative, la **Commission** peut émettre, en ces matières, une **opinion** sur tout dossier. Les avis de la **CCATM** sont consultatifs. Néanmoins, s'ils sont motivés, ils peuvent orienter utilement la décision du **Collège communal**. Pour les élus, la **Commission, représentative de la population**, est un moyen très efficace de percevoir les **réactions et les sensibilités des Attertois**.

Nous vous invitons donc à nous déposer votre candidature afin de faire partie de la nouvelle CCATM.

Vous trouverez les différentes formalités d'inscription au verso de ce document.



COMMUNE D'ATPERT